

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 à 6 seront traités à 14 heures

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente souhaite un bon anniversaire à Mme la députée Martine Meldem. Elle donne connaissance de la lettre de démission de Mme la députée Christa Calpini et lui rend hommage. Elle remercie aussi M. Claude Pichonnat, responsable du groupe des assistants de sécurité, qui participe aujourd'hui à sa dernière séance après sept années au service du Grand Conseil. Elle informe que le FC Grand Conseil a battu l'équipe de Eben-Hézer renforcé 4-3.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Résolution : Stéphane Rezso. Interpellations : Jean-Luc Chollet, Manuel Donzé, Christiane Jaquet-Berger, Claire Richard, Philippe Krieg, Valérie Schwaar, Mireille Aubert, Graziella Schaller. Simple question : Lena Lio. Pétition: Sauvons les Grands Plats !</p>			
OA	3.	<p>(269) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats Jean-Michel Dolivo et consorts demandant si le canton de Vaud réhabilitera les personnes détenues administrativement entre les années 1930 et 1980 (13_POS_018) et Josée Martin et consorts - Sauvegarder les archives des enfances volées (14_POS_089)</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE) sont acceptées avec une abstention.</p>	DSAS.	Collet M.	
TRAITE	4.	<p>(16_INT_481) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Luc Bezençon - Arnaque à l'aide sociale, stop aux profiteurs</p> <p>Une détermination Bezençon, suite à la réponse à son interpellation est acceptée par 67 oui, 40 non et 6 abstentions.</p>	DSAS.		
TRAITE	5.	<p>(16_INT_486) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Amélie Cherbuin et consorts - Report de charges Confédération-Canton : la collaboration interinstitutionnelle (CII) permet-elle d'en atténuer les effets ?</p>	DSAS.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(16_INT_487) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Déficit du département de pédiatrie du CHUV - 3 à 5 millions irrécupérables - Quelle gouvernance ? Quelles conséquences ?	DSAS.		
RENV-CE	7.	(16_INT_525) Interpellation Yvan Pahud - Fermeture de la douane des Verrières : Quelles conséquences économiques et environnementales pour le Nord vaudois ? (Pas de développement)			
RENV-CE	8.	(16_INT_526) Interpellation Denis Rubattel - Le laxisme vaudois en matière d'application des renvois semble agacer la Berne fédérale ! (Pas de développement)			
RENV-CE	9.	(16_INT_527) Interpellation Denis Rubattel - Bochuz serait-il à nouveau sous haute tension ? (Pas de développement)			
RENV-CE	10.	(16_INT_528) Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ? (Pas de développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	11.	<p>(294) Exposé des motifs et projets de décrets accordant aux transports publics de la région lausannoise SA (tl) un prêt conditionnellement remboursable de CHF 286'835'000, un prêt sans intérêts de CHF 15'970'000 et une garantie d'emprunt de CHF 104'584'000 pour le financement de la participation de l'Etat ainsi que le préfinancement partiel de la part fédérale de la réalisation de la première étape du tramway t1 entre Lausanne (Flon) et Renens (Gare)</p> <p>et</p> <p>accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 20'000'000 pour la participation de l'Etat au financement des aménagements routiers de la première étape du réseau de bus à haut niveau de service de l'agglomération Lausanne – Morges</p> <p>et</p> <p>accordant aux transports publics de la région lausannoise SA (tl) un prêt conditionnellement remboursable de CHF 14'000'000 pour les études de la deuxième étape du tramway t1 entre Renens (Gare) et Bussigny – Villars-Sainte-Croix</p> <p>et</p> <p>accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 5'500'000 pour la participation de l'Etat aux études des aménagements routiers des deuxième et troisième étapes du réseau de bus à haut niveau de service de l'agglomération Lausanne – Morges</p> <p>et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Valérie Schwaar et consorts pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces (11_POS_305) (2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : décret 286'835'000 (et autres montants) : art. 1 à 5 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 79 oui et 4 abstentions.</p> <p>Décret 20'000'000.- : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 90 oui et 3 abstentions.</p> <p>Décret 14'000'000.- Art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 93 oui et 3 abstentions.</p> <p>Décret 5'500'000.- : art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est</p>	DIRH.	Modoux P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		accepté par 104 oui et 4 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE sur le postulat Valérie Schwaar) sont acceptées à l'unanimité.			
REF	12.	(16_POS_160) Postulat Manuel Donzé - Les deux roues sur les voies de bus ! Les conclusions du rapport de la commission (classement du postulat) sont acceptées par 103 oui, 11 non et 7 abstentions.	DIRH	Ruch D.	
TRAITE	13.	(15_INT_461) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Graziella Schaller et consorts au nom du groupe vert/libéral - Les téléphériques en ville sont-ils possibles dans le canton de Vaud ?	DIRH.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	<p>(293) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la stratégie de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises pour les années 2016-2023 (projet "Alpes vaudoises 2020") et Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'198'820 pour co-financer les projets d'enneigement mécanique de Bretaye-Gryon phase II, d'installation du tapis roulant pour skieurs Chaux-Gryon, de modernisation du télésiège débrayable Conche-Mi Laouissalet, de modernisation du télésiège débrayable Laouissalet-Meilleret, portés par Télé Villars-Gryon-Diablerets S.A. (TVGD SA) et accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 2'544'000 pour co-financer les projets d'installation du tapis roulant pour skieurs de Plan-Praz, d'installation du tapis roulant pour skieurs du Tobogganing Park, d'installation du tapis roulant pour skieurs de la Droséra, d'enneigement mécanique des Mosses, portés par Télé-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats - Philippe Grobéty et consorts "En faveur d'un soutien à l'économie touristique de montagne" (11_POS_291) - Martial de Montmollin et consorts "Pour une politique plus durable pour le tourisme dans les Alpes vaudoises" (14_POS_082) et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Alexis Bally "Alpes 2020 - investir là où il n'y a plus de neige ?" (13_INT_163) - Anne Baehler Bech "Qui payera les 600 millions d'Alpes vaudoises 2020" - (13_INT_162) Olivier Epars - "Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ?" (13_INT_154) (Suite des débats) (1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats) : les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du CE sur la stratégie de soutien aux Alpes vaudoises (acceptation du rapport) sont acceptées par 94 oui et 12 abstentions. Décret 10'198'820.- : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Art. 8 accepté. Décret 2'544'000.- : art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Art. 5 accepté. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Art. 8 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 96 oui, 8 non et 11 abstentions. (2ème débat) : décret 10'198'820 : art. 1 à 8 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 112 oui et 3 abstentions.</p>	DECS.	Renaud M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		Décret 2'544'000.- : art. 1 à 8 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 102 oui et 6 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission sur le postulat Grobéty (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité. Les conclusions du rapport de la commission sur le postulat de Montmollin (acceptation du rapport) sont acceptées à l'unanimité. Les réponses aux interpellations sont traitées.			
RENV-CE	15.	(16_POS_182) Postulat Michel Renaud et consorts au nom de la commission ayant étudié le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la stratégie de soutien économique du Canton de Vaud aux Alpes vaudoises pour les années 2016-2023 (projet "Alpes vaudoises 2020") et Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 2'544'000 pour co-financer entre autres le projet d'enneigement mécanique des Mosses, portés par Télé-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette SA, demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport au Grand Conseil sur la possibilité de maintenir les places de parc devant être démolies près de l'ancienne décharge de l'Arsat. (Développement et demande de prise en considération immédiate) La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au CE sont acceptés par 101 oui, 18 non et 4 abstentions.			
OA	16.	(275) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'700'000.- destiné à financer l'assainissement de la décharge de l'Arsat sur la Commune d'Ormont-Dessous (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 99 oui, 3 non et 10 abstentions. (2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté par 114 oui et 2 abstentions.	DTE.	Favrod P.A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	17.	(16_MOT_094) Motion Laurent Ballif et consorts - Préservation du patrimoine et sauvegarde des archives cantonales : deux raisons de soutenir le Musée Bolo. (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-CE	18.	(16_INT_530) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Participation de l'élève et critique constructive : pour tout, sauf l'évaluation des enseignants ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	19.	<p>(GC 190) Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion - Année 2015</p> <p>Rapport général : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité.</p> <p>DTE : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (refus) acceptées par 83 oui, 12 non et 12 abstentions ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p> <p>DFJC : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées avec 2 abstentions ; réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 5ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 6ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées avec plusieurs avis contraires.</p> <p>DIS : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées à l'unanimité.</p> <p>DSAS : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.</p> <p>DECS : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité.</p> <p>DIRH : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées ; réponse à la 3ème observation :</p>	DSAS	Schwaar V.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité. DFIRE : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (refus) acceptées avec un avis contraire et plusieurs abstentions.			
TRAITE	20.	(GC 191) Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal chargée de contrôler la gestion du Tribunal cantonal - Année 2015 Réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité ; réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité.	DIS, DECS	Courdesse R.	
TRAITE	21.	(16_INT_524) Interpellation Laurent Miéville et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Imposition fiscale des start-ups et des créateurs d'entreprises, sommes-nous réellement aussi attractifs que nous le pensons (Développement et réponse immédiate) Le Conseil d'Etat répond séance tenante à l'interpellation. Après discussion, l'interpellateur tient la réponse pour définitive. L'interpellation est donc traitée et n'est pas renvoyée au Conseil d'Etat.			
OA	22.	(273) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'350'000.- pour l'acquisition d'une d'une parcelle d'environ 28'000 m2 à Romanel-sur-Lausanne, et l'autorisant à accorder sous conditions à la Commune de Lausanne un droit d'emption sur une fraction d'environ 8'100 m2 du bien-fonds no 2'568 de Lausanne (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée par 89 oui, 3 non et 12 abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Art. 4 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est refusée par 73 oui, 21 non et 4 abstentions.	DFIRE.	Jaccoud J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 21 juin 2016

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	23.	(15_POS_150) Postulat Jessica Jaccoud et consorts - Pour un dispositif alerte enlèvement efficace Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle du postulat : tirets 1 et 3) sont acceptées à l'unanimité.	DIS	Calpini C.	
TRAITE	24.	(15_INT_459) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun - Record d'insécurité catastrophique dans le canton de Vaud	DIS.		
RENV-T	25.	(16_INT_473) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Cuérel - SCL : un service en voie de disparition ?	DIS.		28/06/2016
RENV-T	26.	(16_INT_471) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Quelle est la politique actuelle de communication de la police cantonale vaudoise concernant les délits commis par les migrants, en particulier lors de viols ou tentatives de viols, ainsi que lors de l'annonce d'autres délits graves ?	DIS.		28/06/2016
RENV-T	27.	(16_INT_529) Interpellation Céline Ehrwein Nihan - Sortie de route au Service des automobiles ? (Développement)			28/06/2016
RENV-T	28.	(16_INI_019) Initiative Alette Rey-Marion et consorts - Circulation routière, signe de la main (Développement et demande de prise en considération immédiate)			28/06/2016
RENV-T	29.	(16_INT_467) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari et consort - Procédure de désaffectation de la centrale de Mühleberg : le début de la fin ?	DTE		28/06/2016
RENV-T	30.	(15_POS_146) Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Couverture ECA des bâtiments agricoles : risques de sous-couverture et primes arbitraires	DTE	Randin P.	28/06/2016
RENV-T	31.	(15_POS_151) Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts aux Conseils d'Etat vaudois, genevois et valaisan : Pour engager une réflexion coordonnée pour une meilleure conciliation entre les activités et infrastructures nautiques et les milieux naturels du Lac Léman	DTE, DIRH	Epars O.	28/06/2016

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :